



Newsletter du 29 janvier 2026

Des experts mettent en garde contre les conséquences négatives prévisibles de l'initiative « Pas de Suisse à 10 millions ». Votation sur le Fonds climat : la campagne est lancée. Malgré les critiques des milieux concernés, la conseillère fédérale en charge du DFF maintient le cap dans le cadre du renforcement des règles « too big to fail ».

L'initiative « Pas de Suisse à 10 millions » prétend freiner la croissance démographique, mais ses effets collatéraux inquiètent fortement les experts. Selon une étude conjointe mandatée par la FER et menée par l'Institut de démographie de l'Université de Genève, l'Institut de recherche appliquée en économie et gestion et le bureau Ecosys, limiter strictement l'immigration accélérerait le vieillissement de la population et réduirait le nombre d'actifs,

alors même que la Suisse manque déjà de main-d'œuvre. À moyen terme, cela fragiliserait le financement de l'AVS et pèserait sur la croissance économique. Les secteurs clés, tels que la santé, la construction et la recherche seraient particulièrement touchés. Les bénéfices environnementaux promis apparaissent, eux, très limités. En revanche, les risques pour les accords bilatéraux avec l'UE et la prospérité du pays sont bien réels.

- [Le Temps](#) / [La Tribune de Genève](#)

La campagne relative à l'initiative populaire pour un fonds climat sur laquelle nous nous prononcerons le 8 mars prochain est désormais lancée dans les deux camps. L'initiative vise à créer un fonds en faveur de la lutte contre les changements climatiques et leurs conséquences qui devrait être financé à hauteur de 0,5 à 1 % annuel du PIB de la Suisse, soit de 4 à 8 milliards de francs environ. Les partisans assurent que le fonds climat n'entraînerait ni hausse d'impôts ni création de nouvelles taxes sans entrer dans le détail des mécanismes concrets de financement. Comme si plusieurs milliards de francs pouvaient apparaître chaque

année sans peser sur qui que ce soit. Les opposants dénoncent ainsi un fonds financièrement irresponsable, estimant qu'un engagement annuel d'une telle ampleur ne saurait être mis en œuvre sans conséquences sur les finances publiques. En outre, le projet prévoit que les dépenses liées au financement du fonds soient soustraites du mécanisme de frein à l'endettement. Une telle exception remettrait en cause un instrument central de la politique budgétaire suisse, largement reconnu pour avoir contribué à la stabilité des finances fédérales.

- [Le Temps](#) / [swissinfo.ch](#) / [Agefi](#)

- [NZZ](#) / [swissinfo.ch](#) / [fuw.ch](#)



Dans un contexte où les autorités veulent renforcer les règles dites « too big to fail », la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter nie l'existence d'un front politique d'opposition au projet et minimise les critiques, passant opportunément sous silence les avertissements formulés par des experts reconnus. Bien que le projet du Conseil fédéral relatif au renforcement des fonds propres ait suscité des critiques, au-delà de l'opposition d'UBS, la conseillère fédérale maintient son cap stratégique. L'objectif affiché reste de renforcer la résilience du régime applicable aux banques systémiques

sans compromettre l'attractivité du centre financier suisse. À cet égard, la ministre soutient que le relèvement des exigences en fonds propres ne créerait pas de désavantage concurrentiel significatif et souligne que le principal atout concurrentiel et facteur d'attractivité de la place financière suisse réside précisément dans sa stabilité. Elle précise enfin qu'il n'est pas question de négocier avec UBS. Dans un tel contexte, il est à espérer que les mises en garde des milieux concernés seront finalement entendues.

- [finews.ch](https://www.finews.ch) / [fuw.ch](https://www.fuw.ch)

L'Association de Banques Privées Suisses (ABPS) compte 7 banques membres qui gèrent plus de 1100 milliards de francs et emploient près de 10 000 collaborateurs dans le monde, dont environ deux tiers en Suisse. A travers un secrétariat permanent basé à Genève, l'ABPS assure la défense et la représentation des intérêts des banques privées suisses, spécialisées dans la gestion de fortune.

Les membres de l'ABPS sont : Bordier & Cie SCmA, E. Gutzwiller & Cie Banquiers, Banque Lombard Odier & Cie SA, Mirabaud & Cie SA, Banque Pictet & Cie SA, Rahn+Bodmer Co. et Reichmuth & Co.